

Salon des maires et des collectivités locales - 22, 23, 24 novembre 2011 à Paris, Porte de Versailles

Un poster s'inspirant du guide de recommandations des bonnes pratiques partenariales va être exposé sur le stand de l'APCA. L'objectif sera de sensibiliser les représentants des collectivités à ces bonnes pratiques et de faire connaître le partenariat.

Colloque de la FNAB – jeudi 24 novembre 2011 matin à Paris

Ce colloque est intitulé : l'agriculture biologique au service de la protection de l'eau, un enjeu de politiques agri-environnementales et territoriales. Des tables rondes seront organisées avec différents acteurs de la protection de l'eau sur les territoires.

6^{ème} forum mondial de l'eau – du 12 au 17 mars 2012 à Marseille

Le plus grand rendez-vous mondial de l'eau a lieu tous les 3 ans depuis 1997. Durant cette édition, l'APCA et la FP2E souhaitent exposer leurs actions dans le cadre du partenariat français pour l'eau.

Le partenariat APCA – FP2E a pour objectif de rapprocher les Professionnels de l'eau et les Chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable. Ce partenariat s'est concrétisé par la réalisation d'une étude de terrain de novembre 2009 à mai 2010, qui a abouti à la rédaction d'un guide contenant 21 recommandations de bonnes pratiques partenariales sur les captages d'eau potable. Ce guide est disponible sur le lien suivant : [Guide complet EAU](#) ou sur les sites internet de la FP2E (<http://www.fp2e.org>) et de l'APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr>).

La lettre d'information « protection des captages d'eau potable » vise à permettre aux personnes ayant participé à l'étude de terrain d'être tenues au courant des actions au niveau national du partenariat. De plus, elle donne la parole à chacun des sites de l'étude pour annoncer les principales avancées réalisées dans la démarche de protection des captages.

FP2E

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regroupe la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France.

48 rue de la Bienfaisance
75008 Paris
fp2e@fp2e.org



Chambres d'agriculture France - APCA

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture représente l'ensemble des Chambres d'agriculture à l'échelle nationale.

9 Avenue George V
75008 Paris



EDITO



Les collectivités locales, des partenaires incontournables pour la protection de la ressource en eau.

La qualité de l'eau potable est un enjeu majeur de santé publique, qui nécessite de porter une attention particulière à la qualité de la ressource. Pour contribuer à la protection effective des captages d'eau potable face aux pollutions diffuses, agriculteurs et services publics de l'eau doivent travailler ensemble pour favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et viable économiquement.

C'est pourquoi les Chambres d'agriculture et les Entreprises de l'Eau ont initié un partenariat national, s'inscrivant dans la lignée du Grenelle de l'Environnement qui prévoit de favoriser la mise en place de plans d'actions sur le terrain pour la protection effective des captages. Le Salon des Maires et des collectivités locales, les 22, 23 et 24 novembre, est l'occasion pour l'APCA et la FP2E de faire connaître cette coopération concrète et ses résultats auprès des élus locaux.

Cette lettre d'information vous présente l'intérêt de démarches locales pragmatiques et efficaces entre collectivités, Chambres d'agriculture et entreprises de l'eau au service de la protection de la ressource en eau. Vous y trouverez des exemples concrets d'actions qui pourront, nous l'espérons, vous aider sur vos territoires. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Joseph Ménard, Vice-président de la commission environnement de l'APCA

Olivier Brousse, Président de la FP2E

NUMERO SPECIAL COLLECTIVITES
Salon des Maires

Actualités nationales

Journée « protection des captages » sur le bassin Artois-Picardie – 1^{er} trimestre 2012

A la suite de la journée organisée sur le bassin Seine Normandie, l'objectif de cette journée sera de rassembler tous les acteurs concernés par la problématique des captages sur le bassin Artois-Picardie : Chambres d'agriculture, délégataires, Agence de l'eau, et notamment les collectivités. Il s'agira de partager les retours d'expérience en valorisant les leviers d'actions essentiels à l'adhésion des partenaires.

Remplacement de la chargée d'étude APCA – FP2E

Une nouvelle chargée d'études, Anne-Sophie Léon a été engagée en août 2011 en remplacement de Flavie Mabon.

Publications et outils

APCA – FP2E : Guide sur la protection des aires d'alimentation de captages d'eau potable vis-à-vis des pollutions diffuses et de recommandations de bonnes pratiques partenariales

BRGM : Guide sur la délimitation des bassins d'alimentation des captages et de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses.

Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture : Guide méthodologique pour la mise en œuvre de plans d'actions agricoles sur les Aires d'Alimentation de Captage.

Pour plus d'informations

Anne-Sophie Léon, anne-sophie.leon@apca.chambagri.fr - 01 53 57 10 29
Secrétariat : Jeannie Bregmestre, jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr - tél : 01 53 57 10 84 fax : 01 53 57 11 94

Séverine Carniello,
Responsable du pôle environnement
hygiène de la ville d'Orléans

Sur la convention tripartite signée entre la Mairie d'Orléans, la Lyonnaise des Eaux et la Chambre d'agriculture du Loiret pour la protection des captages de la ville.



Quelle est l'origine de la convention ?

La première convention a été signée en 1999 elle a été renouvelée une deuxième fois en 2006. Dès l'origine la démarche a été mise en place sur le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de 1100 ha et qui comprend 900 ha de terres agricoles. L'objectif de ces conventions était la lutte contre les pollutions ponctuelles.

Quelles actions ont été accomplies dans le cadre de ces conventions ?

L'inventaire des exploitations du PPR, un diagnostic de leurs pratiques et l'élaboration d'un plan d'actions ont été réalisés. Des aides ont été mises en place pour les agriculteurs pour les accompagner dans la réalisation de travaux rendus obligatoires par la Déclaration d'Utilité Publique. Plus de 8 km de bandes enherbées ont été implantées le long des cours d'eau du PPR sur 11,2 km de linéaire concerné.

Le résultat est qu'à partir de 2006, **aucune trace de produits phytosanitaires n'a été détectée dans l'eau** alors qu'auparavant on en retrouvait (trace d'atrazine et de ses dérivés composés).

Quelles sont vos relations avec la Chambre d'agriculture et la Lyonnaise des eaux ?

Les relations ont évolué graduellement au début les partenaires ont appris à se connaître en dialoguant et aujourd'hui la confiance est installée. Les mentalités ont évolué dans le bon sens. Ce partenariat est très important il a permis à chacun d'ouvrir son champ de vision et d'avoir une approche commune sur la question. Maintenant nous ne concevons pas de travailler autrement.

Et pour l'avenir ?

En 2011, une troisième convention vient d'être signée. Comme un gros travail a déjà été réalisé sur la DUP durant les 2 premières conventions, la troisième sera axée sur une gestion quantitative des eaux plus raisonnée et sur une diminution des pollutions diffuses sur le PPR.



Source : Mairie d'Orléans

Benjamin Hémion,
Animateur du bassin versant du Jaunay
pour Vendée Eau



Quelle sont les missions de Vendée Eau ?

Vendée Eau est un syndicat départemental créé en 1961 qui regroupe 276 communes et dont l'objectif principal est d'assurer un service public de l'eau potable. Il gère notamment la qualité de l'eau du barrage du Jaunay à Landevieille.

Quelles actions ont été entreprises pour protéger la qualité de l'eau de ce barrage ?

Les premières actions agricoles ont démarré en 1998 puis 2 contrats territoriaux ont été signés, un pour la période 2004-2008 et l'autre pour la période 2010-2013. Ces contrats impliquent Vendée Eau, la Chambre d'agriculture de la Vendée et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Dans le deuxième contrat, la Chambre d'agriculture est maître d'ouvrage du volet agricole.

Quelles actions à destination du monde agricole comportent ces contrats territoriaux ?

Les actions agricoles sont entièrement basées sur le volontariat et prennent la forme de journées de démonstrations pour la réduction d'intrants sur le maïs, d'expérimentation d'action sur des parcelles vitrines et d'aides directes à l'investissement (bineuse, volucompteur, armoire à produits phytosanitaires...). Vendée eau est systématiquement invité à ces démonstration par la Chambre d'agriculture. Nous pensons qu'il est important de garder un lien avec les agriculteurs.

Quels sont les résultats que vous avez pu observer ?

Depuis le début des actions, nous avons constaté une **baisse de la concentration en nitrates et en produits phytosanitaires**. Les diminutions de concentration en phosphore sont toutefois moins marquées.

Quelles sont vos relations avec la Chambre d'agriculture et la SAUR ?

Des bonnes relations existent avec ces partenaires. Nos actions en commun avec la Chambre d'agriculture ont mené à davantage d'ouverture du monde agricole sur l'intérêt général. Quant à l'exploitant, ces bonnes relations pourraient les amener à avoir une réflexion sur l'amélioration de la qualité de l'eau dans les retenues.

Les sources de Gorze en Moselle
Le succès des opérations Ferti-Mieux/Agri-Mieux

Les origines des opérations

Les sources qui alimentent la ville de Gorze et en partie la ville de Metz ont connu dans les années 90 des dépassements importants du seuil de 50 mg/l de nitrates. La mise en œuvre d'une opération Ferti-Mieux a été confiée à la Chambre d'agriculture de la Moselle dès 1992. En 2003, lorsque l'opération nationale Ferti-Mieux s'est achevée, la région Lorraine et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont mis en place un dispositif régional appelé Agri-Mieux relayant les opérations Ferti-Mieux.

Les actions menées en faveur de la reconquête de la qualité des eaux

L'adhésion aux opérations Ferti-Mieux/Agri-Mieux repose entièrement sur le volontariat et les actions mises en œuvre pour protéger la ressource sont principalement basées sur le conseil. Il peut s'agir de conseils individuels (réalisation de plans prévisionnels de fumure, suivi de parcelles...) ou de conseils collectifs (diffusion de notes techniques et d'informations, tenue de réunions d'hiver et d'animations de terrain). De plus, un réseau de suivi de développement des cultures a été mis en place afin d'optimiser les périodes de fertilisation.

Les résultats du programme d'action

La mise en place d'un tel programme d'action a porté ses fruits. Entre 1992 et 1996, les teneurs en nitrates ont commencé à se stabiliser sous l'impulsion des conseils de la Chambre d'Agriculture. La mise en place de la MAE « réduction d'intrants azotés » entre 1996 et 2001 a entraîné une **baisse significative des teneurs en nitrates**. A partir de 2001, fin de la MAE, les teneurs en nitrates ont eu tendance à se stabiliser voire à augmenter de nouveau sans toutefois dépasser les seuils de conformité.



AGRI-MIEUX
Sources de Gorze

Les conseils pour améliorer la qualité de l'eau

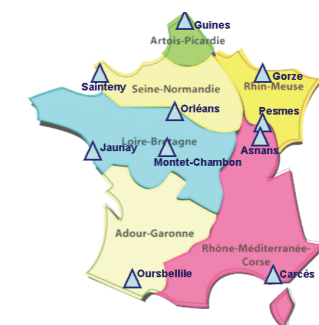
Des réussites dues à l'implication de la ville de Metz et de la commune de Gorze

Les facteurs expliquant le succès de cette opération Ferti/Agri-Mieux.

Tout d'abord, l'implication de la ville de Metz et de la commune de Gorze a été forte lors de l'initiation de la démarche et de la sensibilisation des acteurs locaux à la protection de la ressource en eau. Les conseils agricoles prodigués ont été adaptés très précisément au contexte local et les techniciens de la Chambre d'agriculture ont bénéficié d'une forte confiance de la part des agriculteurs. La **contractualisation de la MAE par une majorité des exploitants agricoles** a en outre permis de modifier plus en profondeur les pratiques agricoles.

Et pour la suite ?

A ce stade, une réflexion est menée sur les perspectives de l'opération entre **les différents financeurs : Chambre d'agriculture de la Moselle, Agence de l'eau Rhin-Meuse, Commune de Gorze et Veolia Eau**. Il est cependant certain que les agriculteurs ne feront plus marche arrière. L'optimisation de l'utilisation de l'azote est aujourd'hui bien ancrée dans les mœurs des exploitants.



Cette rubrique est rédigée en commun par les représentants de chacun des acteurs des sites : maître d'ouvrage, entreprise de l'eau et chambre d'agriculture.

Carte des 10 sites concernés par le partenariat APCA – FP2E

Pour en savoir plus : Alice Pierson, Chambre d'agriculture de la Moselle
alice.pierson@moselle.chambagri.fr